

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. 10 fr.

Rédacteur
Arthur DANREZ

TELEPHONE 74

Bureaux
MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

POUR LE PEUPLE RUSSE

La Solidarité des Ouvriers Diamantaires

Listes précédentes.....	2.297	25
Invernizzi Louis, St-Claude.....	10	"
Bondier lange Alix —	10	"
Gay Gaston —	20	"
David Fernand, —	5	"
Calamand Fernand —	5	"
Hugonet Marcel —	5	"
Reffay Laurent —	10	"
Grosrey Jules —	5	"
Bouvard Charles —	5	"
Grappin Gustave —	20	"
Janvier Jules —	10	"
Lançon Eugène, au Martinet.....	10	"
Bailly-Maître Aimé, Morez.....	5	"
Bailly-Béchet Constant —	5	"
Bailly-Béchet Henri —	5	"
Bailly-Béchet Marie —	5	"
Braillard Louis —	5	"
Guy Rose —	5	"
Braillard Victor —	2	"
Braillard André —	2	"
Commoy Amélie —	2	"
Prost-Fin Frédéric —	2	"
Bailly-Béchet Henri-Jean	2	"
Souscription des Ouvriers Diamantaires de Versailles.....	132	"
Souscription des Ouvriers Diamantaires de Paris.....	142	"
Total.....	2.726	25

*

**

Solidarité ou l'exemple à suivre

Dernièrement les camarades diamantaires de la maison Asscher, à Versailles, ont décidé, d'un commun accord, de verser toutes les semaines et par ouvrier la somme de 1 franc pour être remise au Comité d'Assistance au Peuple Russe.

Ce geste humanitaire, au-dessus des questions de tendances, montre que l'on peut tout de même faire le front unique dans la solidarité contre la bourgeoisie sans scrupule qui voudrait poser des conditions à un peuple mis en détresse par la famine.

Nous espérons que ce geste se généralisera avec un peu de bonne volonté.

Maurice THOMAS.

*

**

La solidarité continue à s'affirmer chez nos camarades diamantaires. Le Jura et Paris font leur devoir. Ne désespérons pas de voir nos camarades des petits centres de l'Ain et d'ailleurs réfléchir aux souffrances qu'ils pourraient atténuer en versant une petite obole à leur syndicat en faveur de trente mil-

lions de russes qui meurent de faim et de froid.

Un bon point à l'initiative de nos camarades de Versailles.

A. D.

Dans la Fédération de la Bijouterie

Nous avons tenu, dans les deux derniers numéros de l'*Ouvrier Diamantaire*, à publier dans l'ordre chronologique, les diverses phases organiques et officielles de la scission provoquée dans la Fédération de la Bijouterie comme dans tout le mouvement syndicaliste par l'esprit de tendance qui s'est opposé irréductiblement au respect des décisions prises par la majorité et qui a fait table rase des statuts régissant l'organisation.

Nous avons procédé à cette publication pour éclairer l'opinion de tous les membres de notre corporation.

Le point de vue et l'interprétation minoritaires leur étaient apportés par le Bulletin de la Bijouterie resté entre les mains du Bureau dissident.

Le point de vue autonomiste du Syndicat diamantaire de Paris — mais non tout à fait neutre de certains de ses militants — fut exposé dans notre organe corporatif par la publication de tous les communiqués officiels de ce syndicat et celle d'articles personnels dans une mesure de complète équité et qui rend difficilement compréhensible une lettre individuelle reçue par le rédacteur responsable du Bulletin édité par l'*Alliance Universelle Diamantaire*.

En l'occurrence il ne s'est jamais agi du point de vue de St-Claude opposé à celui de Paris. Il s'est agi seulement d'un appel à la légalité syndicale et du respect de l'article 3 des statuts de la Fédération, réclamé non seulement par St-Claude, mais appuyé par quatre autres syndicats diamantaires et cinq syndicats de lapidaires, bijoutiers et horlogers.

Nos camarades autonomistes, irrespectueux des statuts dans un but d'unité (!), voudront bien reconnaître qu'il n'y a pas eu de notre part manque de bonne volonté unitaire dans la non-publication en février de l'article du camarade Tillou — mais seulement le souci de conserver à notre organe tout son intérêt corporatif et de donner à chacun la part qui lui revient, sans pour cela gêner à l'exposé des points de vue différents.

Si un jour Tillou — nous lui disons cela en toute camaraderie — a la charge du Bulletin et une responsabilité profonde dans l'action sociale et syndicaliste, il s'apercevra peut-être qu'il est difficile de satisfaire Mon-

sieur Tout le monde et que la conscience d'un militant commande d'ignorer ce personnage par trop individualiste et par trop exigeant.

Qu'allons-nous faire aujourd'hui ?

Tout a été dit sur l'histoire de la scission dans la Bijouterie. Nous pourrions clore la discussion en attendant le résultat des deux Congrès de la Bijouterie et de l'*« Union Franco-Suisse des Ouvriers Diamantaires »* qui vont certainement apporter des solutions pouvant intéresser notre propre Bulletin. C'était notre intention. Mais des communications individuelles nous sont parvenues croyant ajouter un chapitre de plus au point de vue situation fédérale. Nous serons obligé de les commenter. Tant pis ! Les voici :

Le Congrès du 2 Avril

L'organisation de ce Congrès extraordinaire a été provoquée par la situation de notre Fédération.

Avant le Congrès de Paris (Mai 1921) une question de personne paraissait être en jeu ; des contestations de capacité, d'esprit d'organisation et appréciation, ainsi que des résultats obtenus par notre secrétaire fédéral Lefèvre.

Cependant quelques clairvoyants virent pointer une autre chose mal dissimulée, c'était la manœuvre d'introduction de l'esprit du sectarisme politique dans notre Fédération précédant la manœuvre, dite unitaire (?) qui, au fond, vient de la même source et donne les mêmes résultats de division et de désorganisation des forces ouvrières.

La campagne amena le résultat cherché par les dirigeants du Syndicat du Bijou de Paris, c'est-à-dire l'élection d'un Secrétaire et d'un Bureau de tendance minoritaire.

Et le camarade Son, qui avait reçu du Congrès la mission de réorganiser la Fédération, arrive — et dans un délai bien court — à la désorganisation complète.

Jusqu'à l'élection du nouveau Bureau, si notre Fédé ne marchait pas d'une façon brillante, elle allait tout de même unie vers le même idéal, et les vingt syndicats qui la formaient n'avaient qu'une seule voix lorsqu'il s'agissait d'arriver à un but.

Maintenant que Son a travaillé pour donner une force-nouvelle à notre Fédé, dix vont d'un côté et de l'autre, et deux voudraient paraître neutres.

Des mœurs nouvelles se sont introduites dans les réunions ; un style, peu digne de la classe ouvrière, s'étale dans les journaux. Adieu, la camaraderie, les assemblées d'éducation syndicale !

Tout perdu par le manque de prévoyance et d'énergie de ceux qui avaient à sauvegarder

et à maintenir la force de la classe ouvrière ! Loin de nous d'empêcher le développement des pensées, mais avant tout sachons conserver la force des syndicats qui seuls peuvent donner aux ouvriers des améliorations immédiates.

Nul n'ignore que notre Fédération doit être affiliée à la C.G.T.; c'est le règlement.

Le Secrétaire et le Bureau fédéral ont mis notre Fédération hors de la C.G.T. Son qui avait déclaré, en mai 1921, rester neutre au point de vue fédéral sur la question des tendances, a provoqué l'affiliation à la C.G.T.U. de tout ce qu'il a pu entraîner de la Fédé, contrairement aux règlements confédéraux et fédéraux, contrairement à l'ordre du jour du Congrès ordinaire de Marseille qui, approuvant le programme de la C.G.T., accordait sa confiance au Bureau Confédéral.

Il n'y a rien eu de changé au Congrès de Paris à ce sujet.

Les décisions des Congrès sont souveraines. Le camarade Son a passé outre; nous sommes en droit de lui demander des comptes sur sa gestion et de lui retirer le mandat qu'il a rempli dans de pareilles conditions.

La majorité veut une Fédération restant affiliée à la C.G.T., la minorité doit se démettre.

A nous de regrouper tout ce qui peut donner de la force au mouvement syndicaliste.

Si les dirigeants des syndicats, les anciens et nouveaux militants se mettent au travail, dans un délai assez rapproché nous aurons remis debout la classe ouvrière qui, aujourd'hui, ne sait de quel côté se tourner et se trouve dans une situation pénible, exploitée qu'elle est par le capitalisme, la finance et le gouvernement.

Les travailleurs veulent le maintien de la journée de 8 heures; la disparition d'un chômage voulu, systématique; de véritables lois sociales et non des lois dites sociales dont la classe ouvrière supporte les charges sans en retirer des bénéfices.

Pour cela, restons fidèles à la Fédé et à la C.G.T.

H. G.,

du Syndicat Bijoutier de Marseille.

Nous l'avons dit: rien de nouveau n'est apporté dans cet article de Marseille. Il a cependant le mérite, tout en s'élevant contre l'attitude du camarade Son, de ne pas suivre l'exemple du Bulletin de Paris qui traitent de « jaunes » ceux qui n'ont qu'un tort — si c'est un tort — celui de respecter les décisions et les statuts.

Au dessus des divisions

Jamais nos camarades des Postes n'ont eu tant de travail ! Quelle avalanche de lettres, circulaires ! Vraiment quelle puissance de travail ! Quelle activité ! Nous ne savons où donner de la tête.

Venez avec nous. Non, vous resterez avec nous, nous sommes dans le droit chemin. Errer ! répondent les autres, vous allez vous égarer.

En avez-vous reçu assez, camarades secrétaires, des conseils et des éclaircissements ? Vous devez, à l'heure présente, avoir choisi votre orientation.

Il faut croire que nous sommes bien têtus à Paris ou fatigués de tout ce bruit, nous en sommes cloués !

Eh ! oui, comme le cheval que l'on tire à droite à gauche en attendant que les coups lui tombent sur l'échine, nous restons sur place. Comme lui nous pensons qu'une bonne ration

de picotin où une aide généreuse ferait mieux l'affaire pour nous tirer de cette ornière.

Quel mauvais chemin que le syndicalisme a pris !

Si encore l'attelage était en bon état ! mais, par les jours maigres, le voilà bien efflanqué !

La Fédération était-elle donc si puissante avant la crise industrielle ? Il ne lui manquait que les effets de la crise du syndicalisme pour lui donner des forces.

C'est pourquoi nous entrons à notre tour dans la lutte engagée entre St-Claude et Paris.

Attendez, le fouet sera remisé et notre coup d'épaule aura son utilité.

Nous savions que la position décidée par la majorité du Comité fédéral amènerait une action contraire, déplorable certes, car nous ne voyions guère le bénéfice pour les deux combattants ; mais nous pensons que le vainqueur sera le patronat et le vaincu les camarades syndiqués qui paieront bientôt les pots cassés de cette folle équipée.

L'autonomie, pour nous, si pauvres en effectifs, était la meilleure façon de ne pas heurter les sentiments des uns et ne pas dégoûter l'ensemble des syndiqués, les 3/5 qui ne le sont que pour des raisons matérielles.

A heurter de part et d'autre tous ces sentiments de front, nous aurons peut-être la Fédé dissidente 3^e cuvée, si chacun y met le même entêtement et la même ardeur à se combattre au nom de ses idées sociales et de ses sympathies pour l'immédiat ou le problématique de ses rêves d'émancipation.

Déjà les réunions syndicales sont plus désertes. On sent que l'intérêt de la majorité des syndiqués n'est pas dans ces discussions. Ceux qui assistent encore ne se gênent pas dans les ateliers pour déclarer qu'il pourrait être fait meilleur emploi de leur argent et qu'on ne les y reprendra plus à la prochaine séance !

Ceux qui ont charge de veiller à la sécurité des salaires et garder notre propriété de la semaine de 48 heures y perdent bien la confiance à ce jeu dangereux.

Il nous revient que la région du Jura est assez mise à mal au sujet des salaires là où le nombre des syndiqués est bien infime après défalcation des membres coopérateurs. Voilà bien n'est-ce pas, camarades diamantaires, un jeu intéressant pour la quantité des non organisés, quantité si grande dans certains ateliers qu'elle entraîne par sa force d'inertie, la dégringolade des tarifs.

Et vous camarades du bijou et autres parties, n'est-ce pas aussi la même situation chez vous ?

Chacun traîne ce poids bien lourd qui paralyse toute action défensive devant les attaques patronales.

C'est une faute à nos yeux que passer son temps à noircir du papier et débiter des paroles ; à se contrecarrer, se condamner réciprocement. Tout ceci est de l'action en pure perte. La moitié dépensée en propagande de recrutement syndical réunirait l'unanimité de tous. Prenez garde, la campagne s'organise contre les courtes journées. N'aurez vous rien à vous reprocher quand le flot déferlera sur nos conquêtes. Les bas salaires appellent les journées plus longues. Et quand nos syndicats n'auront plus de vigueur par la lassitude des uns et la méfiance des autres, sera-ce la poignée de vos fidèles qui seront de taille à reconstruire la digue déjà bien mince, mais crevée par les coups de chacun ?

A ceux qui tiennent la plume, nous donnons cet avertissement : Les masses sont imprégnées du désir d'unité ; elles ne comprennent pas

les exclusions sous quelle forme que l'on présente cette solution.

Assez de bavardages habiles ou injurieux !

Hors cela, il n'y aura rien à faire, c'est donner son argent pour se faire battre. Ne songez donc pas à faire du recrutement ; vous ne ferez monter personne dans votre guimbarde tirée par une haridelle et conduite par des gens peu soucieux de secouer les compagnons de route qui vous crient de sortir de cette ornière et casse-cou !

Déjà bon nombre de vos voyageurs veulent descendre et faire le chemin à leur guise. Comment voulez-vous que les non-syndiqués prennent leur billet dans cet équipage où les uns crient : à hue ! à dia ! en avant ! en arrière ! Non, vous les faites rire par votre ridicule position ; votre chute est au prochain tournant.

Il sera temps ensuite de se tater les membres meurtris dans cette catastrophe inévitable.

Pour les rescapés, une bonne fessée patronale pour les guérir, une heure de plus à l'usine sera la récompense de tous vos efforts pour diviser adroïtement ou maladroitement nos petits groupements.

Quant à nous, autonomes, nous aurons les mains propres, ne voulant pas prendre part à ce gâchis. Donc rien à laver, mais des reproches amers et non des larmes de crocodiles, car nous serons vraiment affligés de supporter les effets de votre besogne.

Aux camarades qui sont encore au travail dans les ateliers de province, ceux de Paris vous demandent de pousser à la réconciliation malgré tout et, malgré nos conducteurs, pas un pas de plus en avant dans cette ornière.

Faisons une entente mutuelle, dans un Congrès fédéral nouveau, afin qu'il sorte la confiance que nous serons au-dessus de toutes divisions. Pour résister aux assauts du patronat uni contre nous, plus de discussions byzantines. Au danger menaçant notre situation, opposons un front unique, ou alors attention à la débâcle de nos organisations.

Vive l'unité dans une Fédération réconciliée !

Gaston TILLOU.

N'avions-nous pas raison de dire que l'opinion de Tillou avait déjà été apportée dans le Bulletin et par Tillou et par Bornet et aussi plus organiquement et sous une allure moins polémiquement tendancieuse par l'ordre du jour du syndicat diamantaire de Paris.

Mon cher Tillou, vous avez tort de présenter un problème d'ordre moral : Le respect des statuts, comme une « lutte engagée entre St-Claude et Paris ».

Le conflit de dissidence qui a eu sa répercussion au sein de la Fédération de la Bijouterie n'a pas à opposer St-Claude à Paris. Il est d'un ordre supérieur, d'un ordre organique : c'est un conflit qui oppose syndicats et syndicalistes assez imbus de l'esprit démocratique et de l'esprit d'organisation pour accepter la chose jugée après délibération entre pairs, pour comprendre que sans discipline et sans respect des règles statutaires établies, il n'y a pas d'organisation possible, à ceux qui, au contraire, ne veulent accepter que les décisions favorables à leur manière de voir et, dans le cas qui nous préoccupe, ont violé les statuts fédéraux et se sont mis hors la Fédération après avoir tenté de lui faire violence.

Et puis que sous-entend cette menace de Fédération dissidente 3^e cuvée ?

Cela n'a plus du tout l'air autonome, ami Tillou.

Quant à votre essai de coordination de la

faiblesse syndicale et corporative de la région du Jura et les discussions et oppositions de tendances dans le sein des organisations, laissez-nous vous dire qu'il manque de réflexion et d'esprit d'examen.

La faiblesse syndicale des centres diamantaires qui a abouti à la diminution des tarifs et des salaires est due au chômage... et pas à autre chose.

C'est une année de chômage qui a réduit les effectifs syndicaux des diamantaires de province et non pas les divisions dues au manque d'unité sur les méthodes du syndicalisme.

L'article de Tillou va faire sourire à Saint-Claude, à Thoiry, à Gex, à Divonne, à Fellein et même à Nemours, son pays natal.

Allons, camarades nemouriens qui aussi étiez pour l'autonomie, est-ce que ce sont les questions de tendances de ceux qui ont charge de veiller sur la sécurité de vos salaires qui ont fait que, par exemple, il ne vous a pas été plus possible qu'à d'autres syndicats de verser un sou de cotisation à votre Union Franco-Suisse diamantaire durant 11 mois — du 1^{er} décembre 1920 au 1^{er} novembre 1921?

Et puis, est-ce que la province aurait seule écopé dans la question de la baisse des salaires, camarade Tillou ?

Le chômage a sapé les tarifs en province où les diamantaires travaillent aux pièces. Donc les salaires sont bas... bien bas.

Mais à Paris, où la plupart des ouvriers travaillent à la semaine, le syndicat a conservé intégralement sa tarification..., mais les salaires ont aussi sérieusement été abaissés depuis 1920.

Il reste plus élevés qu'en province, c'est entendu.

Cela tient bien un peu aussi aux conditions particulières du travail de Paris.

Et à Paris, où il y a une pléiade de bons militants, le chômage a aussi fait des ravages sérieux dans l'effectif syndical. Et si nous voulions retourner l'argument de Tillou au sujet du petit nombre d'ouvriers syndiqués travaillant chez les patrons comparativement aux syndiqués des coopératives, il serait facile de lui demander pourquoi à Paris l'esprit coopérateur — c'est-à-dire du travail libéré de l'autorité et de l'exploitation patronales directes, a si peu trouvé d'adeptes malgré des initiatives répétées et du dévouement dépensé !

Si Paris comptait 100 coopérateurs diamantaires, le nombre des syndiqués des usines patronales serait infime. Espérons que cela viendra un jour et publions de nouveaux arguments.

Simple Examen

C'est donc fait, la Fédération du Bijou, est coupée en deux : 10 syndicats pour les majoritaires autant qui resteront avec les minoritaires.

Voilà un résultat bien avantageux ! Et pourquoi ?

Avec 2.500 membres cotisants notre Fédé avait une vie déjà précaire, maintenant que nous aurons deux organismes rivaux (puisque chacun débinera l'autre pour attirer dans son sein les cotisants), la vie de chacune de ces Fédérations sera-t-elle possible ?

Chacun avec un crayon s'en rendra compte de suite. Comptons.

1.500 membres (chiffre maximum) à 0.75 par mois égal : 11.250 francs par an de recettes.

Voyons les dépenses :

Traitements du Secrétaire permanent 200 francs par semaine	10.400	"
Journal mensuel, coût minimum 250 fr. 250 × 12.....	3.000	"
Frais de billets : 300 fr. l'un 300 × 2.....	600	"
Hôtels, restaurants, 30 jours à 22 francs.....	660	"
Frais de Bureau.....	50	"
Autres frais, abonnements de journaux	50	"
Total	14.760	fr.

Voyez déficit :

14.760 fr. de dépenses minima et 11.250 francs de recettes. Résultat : 2.510 francs de perte.

Voilà un résultat de nos querelles. Il y a mieux !

Mais direz-vous, l'on peut porter la cotisation de la Fédé à 1 fr. par mois et par membre et la vie est assurée ?

Oui, la vie administrative sera assurée.

Mais, est-ce là seulement, camarades diamantaires, tout ce que vous attendez d'une Fédération, par le sacrifice d'une cotisation de 1 franc par mois ?

Soutien moral, c'est tout ce qu'il faut en attendre. A part la visite du permanent deux fois par année et le journal mensuel, qu'avez-vous à escompter ? Les secours financiers, il ne peut y en avoir, pas d'argent dans la Caisse fédérale, le tout étant absorbé d'avance ; il faudrait à nouveau créer une autre imposition.

Mais savez-vous, camarades diamantaires, que vous êtes suffisamment chargés sans cela. J'ai sous les yeux ce que St-Claude a à payer à ce jour : 2 fr. 80 par membre et par mois.

Si l'on ajoute à cette somme 0 fr. 25 en plus de la cotisation fédérale, l'on obtient 3 fr. 05. La cotisation de l'Union Franco-Suisse sera nécessairement augmentée de 0 fr. 40 par mois, ce qui fera au total 3 fr. 45 à déduire de votre cotisation syndicale.

Reste donc 1 fr. 55 pour une cotisation de 5 fr. Existe-t-elle dans tous vos syndicats ?

Quand l'on aura payé les dépenses de l'administration, que restera-t-il dans votre caisse locale ? bien peu ; comme résistance c'est assez maigre.

Comme vous ne pouvez compter sur l'appui financier de la Fédération, vous voici en bonne position pour remonter vos salaires ; est-ce avec ces résultats que l'on peut inviter les non-syndiqués à verser leur part.

Voilà où nous sommes arrivés, avec la bataille des tendances. Vous avez fait triompher votre tendance, vos positions et idées politiques et sociales sont sauvegardées.

Réfléchissez à votre position devant le patronat, la seule qui doit compter. C'est votre bourse qui en fait les frais. Il faut trouver autre chose que cette arme en carton peint.

Nous autres, autonomistes, loin de nous laver les mains, notre réflexion a mieux à vous proposer, et c'est pour vous le soumettre que nous irons à Lyon au Congrès fédéral, à titre auditif seulement, pour indiquer aux délégués ce qu'il y a à faire maintenant. Si nous diamantaires nous le voulons, ce sera notre victoire, et ses fruits vous les aurez bientôt.

De ce plan, il doit en sortir tout ce que vous attendez pour votre soutien efficace.

Nous pensons y construire avec ce moyen un rempart solide, derrière lequel, nous pourrons nous défendre contre toutes attaques nou-

velles et nous espérons reprendre le terrain perdu en province, surtout, depuis deux ans.

Cela nous pouvons le faire sans aucune imposition nouvelle.

Assez d'argent dans les tonneaux percés d'une Fédération impuissante.

Tous au travail pour renforcer notre vie syndicale et notre action féconde sur les salaires pour les relever bientôt, si possible.

Aidez-nous, camarades, dans cette action.

TILLOU Gaston.

Eh bien ! voilà qui est fait ! Toute la copie reçue est passée. Nous n'avons d'ailleurs jamais écarté aucun article envoyé au Bulletin par un camarade diamantaire. Au contraire, chaque mois nous avons espéré l'idée d'un collaborateur sans la voir arriver... ou si peu souvent qu'il n'est pas utile d'insister.

Amis autonomistes du mouvement syndical, vous serez contents.

Je précise « autonomistes du mouvement syndical » pour éviter toute confusion avec « autonomistes d'un mouvement politique social quelconque »

Ce qui s'explique dans un mouvement politique qui limite son recrutement chez les adeptes d'une conception philosophique et doctrinale nettement déterminée, se conçoit moins dans un mouvement de défense et d'émancipation ouvrière auquel on appelle tous les travailleurs quelles que soient leurs conceptions philosophiques ou religieuses.

Mais procérons par ordre.

Notre ami Tillou dit que devant la scission du mouvement syndicaliste, l'autonomie est la position la plus sage pour les syndiqués partisans de l'union. Il se revendique de la neutralité et se réfugie dans l'action purement professionnelle, usant même, pour présenter sa solution sous un jour favorable, de la démagogie des cotisations employées inutilement et se perdant dans le tonneau percé d'une Fédération impuissante.

Ça, c'est de la démagogie pure. Tillou ne tardera d'ailleurs pas à s'apercevoir que la circonspection est nécessaire dans l'action et que ce n'est pas en présentant l'action fédérale sous ce jour là qu'il est possible d'élever la mentalité syndicaliste des syndiqués.

Mais suivons Tillou dans son raisonnement.

1^o Tillou commet une première erreur et sort de la neutralité quand il déclare que la Fédération coupée en deux compte 10 syndicats pour les majoritaires et autant qui restent avec les minoritaires.

Oui, il y a 10 syndicats qui se sont affirmés franchement avec la majorité. Mais sur les 10 autres ou plutôt 9 puisque les lapidaires de Paris ont fusionné avec le Bijou de Paris, il y a au moins les Diamantaires de Paris qui se sont déclarés autonomes.

Est-ce que Tillou compte son organisation parmi celles qui restent avec les minoritaires ?

Alors que signifierait l'affirmation d'autonomie et le rantplan corporatif hors tendances de Tillou ?

2^o Il n'est pas question, il n'a jamais été question d'augmenter la cotisation de la Fédération Nationale de la Bijouterie.

Les éléments restés en règle avec les statuts fédéraux ont agi régulièrement et unitairement en convoquant de suite un Congrès fédéral et en invitant à ce Congrès tous les syndicats représentés au Congrès de mai 1921 avec voix délibérative.

C'était le meilleur moyen de rester dans les termes des statuts fédéraux et de permettre cependant qu'une discussion ample puisse se dérouler entre syndicats confédérés, syndicats

dissidents autonomes ou adhérant à la C.G.T.U. Donc aucune responsabilité de notre côté dans la coupure définitive.

Statuts en mains, la Fédération régulière dit à ceux qui la quittent : Une fois encore examinons ensemble ce qui nous divise.

Et nos camarades diamantaires de Paris l'ont bien compris puisque leur Conseil syndical s'est montré partisan d'assister au Congrès du 2 avril, à titre *auditif* dit Tillou — mais non, Tillou, à titre *délibératif*, car vous prendrez part et utilement à la discussion.

Vous montrez la Fédération impuissante après la scission. C'est vrai. Mais apportait-elle auparavant un appui matériel efficace ? Nous avons toujours dit non, nous qui ne nous payons pas de mots et sommes les adversaires invétérés du bluff qui berne, qui grise et qui finit toujours par désabuser ceux qui ont cru au mirage des phrases des démagogues.

A Marseille, nous avons dit : La Fédération n'a pas et n'aura pas une vie organique donnant satisfaction aux syndicats : Adhérons aux Métaux !

A Paris, en mai 1921, St-Claude — et Paris était de notre avis alors — a répété : Adhérons aux Métaux, car la Fédération n'a pas donné satisfaction depuis Marseille et n'en donnera pas plus dans l'avenir.

A Lyon, congrès *extraordinaire*, nécessité par le coup de force du Comité de Paris, nous dirons : réorganisons administrativement la Fédération et liquidons la situation créée par la dissidence puis, portons à nouveau à l'ordre du jour du Congrès *ordinaire* ou à celui d'un référendum ultérieur sérieux après étude approfondie, la question toujours salvatrice au point de vue fédéral : *fusion avec la Fédération des Métaux*.

En attendant, la vie fédérale se déroulera, soyez-en sûr Tillou, avec autant d'utilité qu'auparavant pour les syndicats fédérés.

Cette vie fédérale ne sera pas aussi dispensieuse que vous le croyez. Ce ne sera d'ailleurs qu'une vie fédérale d'attente au cours de laquelle il pourrait très bien y avoir entente avec le Bulletin Diamantaire pour la propagande et non pour la polémique écrite. Et peut-être aussi avec l'Union corporative des Diamantaires français pour la propagande orale. Tout cela est à voir. En tout cas, tout cela n'empêche pas que nous ayions l'espoir d'une ré-unification prochaine des forces syndicalistes françaises.

Mais pour cela, il faut éviter les syndicats autonomes.

Et voici pourquoi :

Le syndiqué entre au syndicat parce que ouvrier désireux de défendre ses intérêts purement corporatifs.

Ces intérêts là, il semble qu'il puisse les défendre seulement avec la force de son syndicat local.

C'est une erreur.

Tous les intérêts des ouvriers sont liés à la vie industrielle et commerciale de la nation... et aussi du monde.

Toute la vie industrielle et commerciale dépend du domaine économique. Le domaine économique a sous sa dépendance l'action sociale et politique de la nation... et aussi du monde.

Les princes du domaine économique, social et politique sont les détenteurs du capital argent, matière et instruments de production.

Les travailleurs disposent du capital-travail, mais ne peuvent utiliser ce dernier qu'avec la volonté des premiers.

Tel est le régime capitaliste dans toute sa terrible complexité.

L'ouvrier n'a donc pas affaire qu'à son patron. Le syndicat n'a donc pas à se défendre seulement contre le patronat de son industrie. Ouvrier et syndicat doivent subir les coups de tout le régime — et c'est pour cela que la défense professionnelle est essentiellement liée à la défense sociale.

Pour se défendre contre le régime, le syndicat doit être fédéré corporativement et intercorporativement dans la nation et dans le monde. De là vient la nécessité d'adhérer à une C.G.T. et à une Internationale syndicale qui, toutes deux, embrassent tout le problème de l'économie politique et travaillent à adoucir la situation générale présente des travailleurs et à sa libération définitive de l'enfer du salariat.

Cela, le travailleur le comprend parfaitement s'il est syndicaliste. Il le comprend plus confusément s'il n'est que syndiqué. Mais tous les travailleurs doivent être groupés localement, nationalement et internationalement s'ils veulent vraiment jouir du bénéfice matériel que seule l'organisation peut leur apporter.

Pour être très forts, il faut l'union en haut comme en bas. Coupé en deux, le mouvement syndicaliste perd donc de sa force. Mais deux organismes représentent encore une force. Et deux organismes comprenant l'ensemble des ouvriers divisés sur le terrain de pure politique ou pensant différemment au point de vue philosophique ou religieux peuvent plus facilement arriver à s'entendre pour la ré-unification du mouvement ou la réalisation du *front unique* pour une action déterminée qu'une multitude de syndicats corporatifs ayant réalisé le geste d'autonomie fédérale et confédérale préconisé par Tillou et le syndicat diamantaire de Paris.

Mon cher Tillou, savez-vous où conduirait la classe ouvrière votre méthode d'autonomie syndicale, même toute momentanée comme vous le demandez : tout droit à la désagrégation des syndicats corporatifs et à l'éclosion de syndicats neutres, chrétiens, indépendants, anti-syndicalistes, etc., etc....

Votre idée, savez-vous à qui elle sourit — exception faite des bons camarades convaincus de travailler ainsi plus efficacement au rapprochement — ? Eh bien, elle sourit d'abord à tous ceux qui dans nos syndicats, subissent l'adhésion à une C.G.T. syndicaliste quelle qu'elle soit mais n'en comprennent pas l'utilité quand encore il ne la considère pas comme une organisation adverse, puis elle sourit ensuite à ceux qui seront toujours les ennemis des cotisations et qui voudraient voir se remplir la caisse sans rien y apporter.

Ne plus avoir de liens confédéraux, c'est le vide du syndicalisme, c'est la mort du mouvement syndical.

L'autonomie locale au point de vue syndical, c'est la porte ouverte à toutes les défections organiques.

Arthur DANREZ.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

A nouveau il y a eu, courant mars, affaiblissement de la cote des valeurs diamantifères. Et pourtant les déclarations faites à l'Assemblée générale de la Mine Premier tenue le 25 février étaient optimistes puisqu'elles annonçaient une reprise enregistrée dans les ventes de pierres. Il est vrai que les

grandes grèves sud-africaines ont dû influencer le marché.

La *De Beers* est passée de 525 il y a un mois à 496 au 25 mars. La *Jagersfontein* se maintient à 109.

* *

Les nouvelles de baisse du prix du brut rapportées dans notre dernier Bulletin se confirment au milieu de déments parfois assez audacieux de la part de certains journaux qui veulent se donner des allures de renseignés officiellement alors que quelques semaines après ils publient eux-mêmes des chroniques relatant l'émoi causé dans le monde diamantaire par la décision du Syndicat de Londres baissant le prix du brut de 30 %.

On annonce que *La Forminière* va reprendre la vente de ses « congolais ». Espérons que les prix seront maintenus très fermes. Espérons aussi et toujours que Londres s'entendra avec Bruxelles pour la vente des bruts.... Il n'y a guère que cette solution pour rassurer un petit peu et présentement le négoce.

* *

Il s'est vendu du « taillé ». Mais à quel prix ? Il semble que les acheteurs ne se présentent qu'avec la volonté de profiter de la gêne pour obtenir de la marchandise à des prix ridicules.

* *

Notre confrère *Le Moniteur de la Bijouterie* n'est pas tendre pour le trafic du « café » de la rue Lafayette, à Paris. Trafic des diamants et des perles bénéficiant de la liberté la plus absolue. Il parle de recel sans risque. Et, ma foi, sans rien exagérer, il n'a peut-être pas complètement tort. Et l'organisation honnête des ouvriers ne verrait pas d'un mauvais œil la création d'une Bourse unique, réglementée et contrôlée du commerce des diamants. Elle souhaiterait aussi qu'il en soit ainsi dans tous les pays. Celà nuirait peut-être au marchandage... mais la revendication des justes salaires serait plus facile pour les ouvriers.

A. D.

Union Franco-Suisse des Ouvriers Diamantaires

Rapport du Comité Administratif

Le Comité Administratif de l'*Union Franco-Suisse des Ouvriers Diamantaires* a décidé de convoquer un Congrès National des organisations diamantaires françaises pour apporter à l'*Union* toutes les modifications administratives et matérielles nécessaires au fonctionnement normal de l'action et de la propagande diamantaires en France. A ce sujet, il invite tous les syndicats adhérents à étudier sérieusement les questions portées à l'ordre du jour à l'aide des renseignements donnés plus loin, puis à mandater des délégués sérieux et bien pénétrés du rôle important du Congrès pour l'avenir du prolétariat du diamant.

Congrès National

Le Congrès se tiendra à Lyon le 3 avril prochain. Il s'ouvrira à 9 heures du matin dans la salle de la Bourse du Travail, 39, Cours Morand.

La date du 3 avril est choisie parce que les syndicats diamantaires qui seront représentés le 2 avril au Congrès de la Bijouterie n'auront, de ce fait, que les frais d'un seul voyage à assumer.

Le Congrès diamantaire se continuera le 4 avril si la discussion de l'ordre du jour le nécessite.

Les noms de tous les délégués devront être envoyés au Secrétaire de l'*Union Franco-Suisse* à St-Claude.

Le nombre des délégués n'est pas limité. Mais les votes auront lieu conformément à l'article 30 des statuts, c'est-à-dire : un mandat pour les syndicats de 5 à 200 membres ; deux mandats pour les syndicats de 201 à 400 membres ; trois mandats pour les syndicats de 401 membres et au-dessus.

Ordre du jour :

- 1^o Rapports moral et financier de l'*U. F. S. O. D.* :
- 2^o Transformation en Union nationale des diamantaires français ;
- 3^o Maintien de la Permanence ;
- 4^o But de l'*Union* : Propagande et Caisses de résistance ;
- 5^o Etablissement du Budget de la nouvelle *Union* : a) Recettes ; b) Dépenses ;
- 6^o Nomination du Secrétaire-permanent ;
- 7^o Fixation du Siège de l'*Union* ;
- 8^o Adaptation des statuts de l'*U. F. S. O. D.* à la nouvelle *Union* ;
- 9^o Organisation d'une propagande intense pour tenter d'organiser les inorganisés de province ;
- 10^o Unification des tarifs ;
- 11^o Rapports avec l'*Alliance Universelle* ;
- 12^o Lien moral entre l'*Union française* et la *Fédération Suisse* ;
- 13^o Questions diverses.

Situation financière de l'« Union Franco-Suisse »

De sa fondation au 1^{er} août 1921, l'*U. F. S. O. D.* n'a assumé aucun frais de permanence et de propagande. Le produit intégral des cotisations payées est resté dans la Caisse — défaillance faite des seuls frais de contrôle, d'imprimés et de correspondance. Depuis le 1^{er} août, l'*Union* a payé la moitié des frais de déplacement pour la propagande.

Dans l'*Ouvrier Diamantaire* de février, le décompte des recettes et dépenses est publié pour le dernier contrôle. Celui du contrôle précédent a été publié antérieurement. Prière à tous de s'y reporter. Ici, nous ne donnerons que la situation de l'avoir tel qu'il a été arrêté au 25 février 1922 :

Avoir de l'*Union Franco-Suisse*. 1.284.15
Placé à la Fraternelle 31.968.80

Total de l'avoir . . . fr. 33.252.95

Seules ont cotisé à l'*U. F. S. O. D.* les organisations françaises. Cet avoir est donc la propriété des seuls syndicats français et constituera le fonds de départ de la nouvelle *Union Nationale des Syndicats ouvriers diamantaires de France*.

À la date du contrôle la situation cotisante des syndicats était la suivante :

PARIS jusqu'à fin septembre 1921 ;
SAINT-CLAUDE jusqu'à fin septembre 1921 ;

FELLETIN jusqu'à fin janvier 1922 ;
NEMOURS jusqu'à fin novembre 1921 ;
GEX jusqu'à fin novembre 1921.

Depuis :

PARIS a payé jusqu'à fin décembre 1921 ;
TANINGES a payé jusqu'à fin février 1922 ;
THOIRY a payé jusqu'à fin février 1922 ;
NEMOURS a payé jusqu'à fin février 1922 ;
FELLETIN a payé jusqu'à fin février 1922 ;

Seul le syndicat de Divonne reste en arrière au point de vue de l'*U. F. S. O. D.*

Pour assurer une permanence et la propagande en France

Déjà toutes les organisations se sont montrées favorables au maintien de la Permanence diamantaire française, afin d'assurer la propagande syndicale et la coordination des efforts corporatifs entre tous les centres diamantaires.

Chacun en reconnaît la nécessité et l'indispensabilité.

Le Comité administratif trouve que cette opinion générale doit entrer dans le domaine de l'application.

Il n'y a plus à compter sur l'*"A.U.D."* pour salarier le permanent et payer les frais de propagande. C'est donc à l'*"Union française"* que cet effort va incomber dans l'avenir.

Il y a, en France, environ *soixante communes* où sont installés des ateliers diamantaires grands et petits. Le propagandiste est appelé à se rendre dans la Seine, la Seine et Marne, le Finistère, la Creuse, les Hautes-Pyrénées, les Alpes-Maritimes, le Rhône, la Haute-Savoie, le Doubs, l'Ain et le Jura.

La plupart des centres se trouvent dans le Jura et l'Ain, mais le rayonnement de la propagande n'en est pas moins étendu à toute la France.

Le Comité attire donc l'attention de tous sur les dépenses indispensables pour assurer l'administration, la propagande et rétribuer le Secrétaire-permanent.

En voici le résumé :

Frais de chemin de fer pour une tournée : 400 frs. (Trois tournées par année)	1.200 "
Frais de séjour pour une tournée : 600 francs (Trois tournées par année)	1.800 "
Tournées partielles supplémentaires	200 "
Salaire du permanent : 800 frs. par mois (pour 12 mois)	9.600 "
Frais de bureau (imprimés, encres, plumes, etc.)	100 "
Frais de correspondance	85 "
Abonnements à journaux techniques	92 "
Nettoyage du Bureau	20 "
Contrôle financier	75 "
Etrennes à facteur	5 "
Total des dépenses de permanence et de propagande	<u>13.177</u> "

Le Budget de propagande, d'administration et de permanence de la nouvelle *"Union"* devra donc se monter à plus de *treize mille francs*.

Comment équilibrer ce Budget ?

Voici les recettes sur lesquelles l'*"Union"* peut compter au début de cette année :

COTISANTS. — St-Claude : 500 ; Paris : 140 ; Nemours : 20 ; Felletin : 8 ; Thoiry : 30 ; Gex : 20 ; Tanninges : 8 ; Divonne : 8. Au total : 734 cotisants.

734 cotisants à 1 fr. 20 (prix actuel de la cotisation complète et, hélas ! la cotisation n'est pas toujours complète avec le chômage) cela fait une recette de 880 fr. 80 par mois, soit, pour l'année, 10.569 fr. 60.

Et il faut plus de 13.000 francs !

Naturellement, la situation recettes ci-dessus est une situation de chômage partiel. Mais le chômage partiel peut durer longtemps encore !

Le Comité est d'avis que le Budget de propagande de la nouvelle *"Union"* doit être équilibré de suite par la cotisation des cotisants actuels, c'est-à-dire de ceux qui ont le bonheur de travailler un peu. Il faut veiller à ce que le métier n'affame pas complètement

ceux qui y sont occupés. Pour cela, il faut maintenir l'organisation dans les principaux centres et tâcher de gagner à notre cause ceux qui sont encore au dehors.

Il n'y a qu'un seul moyen pour y arriver : assurer la propagande constante et partout.

Ne nous leurrons pas. Sans permanence, sans lien entre les centres, il n'y a pas de vie syndicale possible dans les centres de la campagne. Et ces centres désorganisés, isolés, c'est la fin des tarifs, c'est la baisse des salaires toujours plus forte en perspective !

Un effort est donc à faire par tous. Cet effort est demandé parce qu'il est la sauvegarde de tous. Les quelques sous à verser de plus par mois à son syndicat ne sont rien à côté des rabais qu'ils peuvent éviter !

Le Comité vous propose donc de porter la cotisation à payer à l'*"Union Nationale"* à 1 fr. 60 par mois au lieu de 1 fr. 20, soit une augmentation de *deux sous par semaine*.

Cette augmentation de deux sous par semaine donnera le Budget national de propagande suivant :

1.174 fr. 40 par mois, soit : 14.092 fr. 80 par année.

Et voilà le Budget équilibré ! Voilà la propagande assurée !

Les répercussions sur la cotisation syndicale locale

La cotisation à l'*"Union Nationale"* est payée par la caisse locale. Quel va donc être le montant des diverses cotisations à payer par cette caisse et pour chaque syndiqué cotisant ? Voici un exemple :

St-Claude a à payer chaque mois :	
Cotisation à l' <i>Alliance Universelle</i>	0.40
Cotisation à l' <i>U.F.S.O.D.</i>	1.20
Cotisations Bourse du Travail et Union Départementale	0.45
Cotisation Fédération Bijouterie	0.75
Au total	<u>2.80</u>

Avec l'augmentation demandée, ce chiffre sera porté à 3 fr. 20.

Le coût du Bulletin mensuel l'« Ouvrier Diamantaire »

Actuellement le Bulletin mensuel est édité aux frais de l'*Alliance Universelle des Diamantaires*. C'est un organe de renseignements et de propagande distribué aux syndiqués et aux ouvriers des centres inorganisés. Son coût actuel est de 470 francs pour 8 pages et de 688 pour 12 pages. Si un jour l'*A. U. D.* n'en fait plus les frais et que les diamantaires désirent un journal, ils devront compter sur une dépense mensuelle de 400 francs pour 1.000 exemplaires d'un Bulletin à 8 pages, soit 40 centimes par numéro.

Ces renseignements sont donnés à tous à titre d'information. Il est bon que chacun sache ce que coûte ce que chacun réclame et aussi l'effort solidaire apporté à la propagande diamantaire en France par leur organisation internationale.

Caisse de Grèves

Les statuts de l'*U. F. S. O. D.* disent que les cotisations défalcation faite des frais d'administration et de propagande forment le capital de l'*Union* et que ce capital pourra être affecté, en cas de conflit, à une œuvre assurant aux membres les moyens de subsistance.

Ceci est très bien. Mais l'exposé ci-dessus montre clairement que les cotisations portées à 1 fr. 60 couvriront juste, avec le nombre de cotisants présents, les frais de propagande et d'administration. Donc tant que la situation

de chômage partiel maintiendra notre effectif à 734 cotisants, le montant intégral des recettes de l'*Union* sera absorbé et le capital à affecter à la solidarité et à la résistance sera zéro.

Si vous voulez que l'*Union Nationale des ouvriers diamantaires français* ait une caisse de grève, une cotisation spéciale devra lui être versée pour le fonds de résistance.

Une cotisation de grève de 1 franc par mois versée par les 734 cotisants du début de l'année, donnerait un capital de 8.808 francs au bout d'une année — capital réservé uniquement au soutien des conflits.

Dans le cas contraire, les conflits ne pourront être soutenus que par les seules caisses locales.

Les délégués au Congrès devront être mandatés fermement sur la question de la création d'une caisse de grève nationale au moyen d'une cotisation mensuelle spéciale à payer par les syndicats pour chacun de leurs cotisants.

Caisse de chômage et Caisse de maladie

Devant la situation instable des organisations, les faibles salaires des ouvriers, le chômage partiel continuant et la difficulté de payer une cotisation très élevée en ce moment, le Comité renvoie la proposition d'organisation des caisses de chômage et de maladie à une époque plus propice et plus sûre.

Naturellement chaque organisation conserve la faculté de conserver ou de créer dans son sein des caisses philanthropiques.

La Cotisation locale

Le Comité a étudié la possibilité de proposer au Congrès l'unification du taux des cotisations syndicales locales avec une perception au prorata des salaires gagnés par les syndiqués.

Les barèmes des cotisations d'Anvers et de Paris ont été examinés.

Le principe est jugé excellent. L'application rencontre des difficultés en ce moment.

Du fait de l'abandon de la création présente des caisses de chômage et de maladie, le barème d'Anvers est par trop élevé.

Par contre, l'étude du montant des salaires gagnés en ce moment par les ouvriers travaillant à la tarification à la pièce, a convaincu le Comité que le barème de Paris appliqué en province donnerait un revenu de cotisations inférieur à celui perçu par la cotisation fixe.

Le principe de la cotisation proportionnelle est retenu pour l'avenir. Mais devant la nécessité d'assurer dès maintenant un Budget syndical certain et régulier, le Comité suggère l'idée du maintien de la cotisation unique pour tous les centres travaillant aux pièces.

Il est d'avis de la fixation, par le Congrès, d'une cotisation ne devant pas être inférieure à 5 francs par mois.

Siège social de la nouvelle Union nationale

Pour faciliter la propagande et réduire autant que possible les frais de déplacement — étant donné que l'action devra surtout porter sur la région du Jura, de l'Ain et la Savoie, — le Comité propose que le siège de l'*Union* soit maintenu à Saint-Claude.

Lien moral entre la France et la Suisse

Le Comité serait désireux que tous les syndicats se prononcent en faveur d'une motion demandant à ce que la Fédération Suisse des Métaux qui compte les diamantaires suisses dans son sein accepte une liaison mo-

rale avec l'*Union Française* pour l'étude de toutes les questions corporatives intéressant les diamantaires des deux pays.

Rapports avec l'« Alliance Universelle »

Le camarade Danrez, permanent actuel de l'A. U. D., sera remplacé automatiquement par le nouveau secrétaire de l'*Union Française* comme délégué français au Comité international, si Danrez donne sa démission définitive de ce dernier poste avant le Congrès international de Genève.

Statut de l'« Union Franco-Suisse »

Le Comité croit que les statuts de cette Union pourront s'appliquer à la nouvelle Union française. Seuls seront modifiés les articles traitant de la cotisation et ceux donnant l'indication de : Union Franco-Suisse. Ce dernier titre pourra être remplacé par celui de : "Union Nationale des Syndicats ouvriers diamantaires français".

Naturellement, ceci n'est donné qu'à titre d'indication.

Secrétaire permanent

Le Secrétaire permanent sera nommé par le Congrès. Bien prendre note que le Secrétaire sortant n'est pas candidat — sa santé l'obligeant à se retirer de l'action permanente. Prière d'envoyer au siège les noms des camarades présentés par les organisations. La liste en sera ensuite envoyée à tous les syndicats.

Voici, résumées, les indications qu'à cru devoir adresser à tous le Comité administratif de l'U.F.S.O.D. A chacun d'en faire son profit.

La plus grande diligence est demandée à tous les syndicats. De suite l'ordre du jour devra être étudié et les délégués désignés.

Salutations fraternelles.

St-Claude, le 9 mars 1922.

Par mandat du Comité:
Le Secrétaire, Arthur DANREZ.

Dans les Centres

FRANCE

St-Claude. — Situation identique à celle du mois dernier au point de vue travail.

— Le camarade Calamand Fernand est élu président de la Chambre Syndicale.

— Le camarade Ville Léon, secrétaire, a été désigné pour faire partie de la Commission de révision de la liste des électeurs prud'hommes.

— L'Assemblée générale du 23 mars a désigné les camarades Calamand Fernand, Vuillet Louis, Saintoyant Henri, Duraffourg Gaston et Nivot Jean-Marie pour étudier la tarification du « petit brillantage » et soumettre de nouveaux prix de façon plus en rapport avec le travail exigé.

— Les camarades Ville Léon, Defougères Paul et Danrez sont désignés pour représenter le Syndicat au Congrès de la Bijouterie du 2 avril. Mandat leur est donné de confirmer le camarade Trivery dans sa fonction de secrétaire et de voter pour la fixation à Lyon du siège fédéral. Le syndicat est aussi d'avis d'inviter la Fédération à demander au Bureau dissident la répartition du montant de la propriété fédérale au prorata des forces fédérées des deux organismes. Mise au courant des

paroles prononcées par Son à Saint-Claude, l'Assemblée compte sur un retour à une conception plus nette de la situation, espère en l'honnêteté syndicale des dissidents pour accepter la liquidation amiable de la caisse fédérale, se prononce pour une action morale mais contre toute action judiciaire pour arriver au résultat demandé.

L'Assemblée mandate aussi ses délégués pour réclamer du Congrès que soit envisagée, au cours de l'année, l'organisation d'un référendum sur la question posée à Marseille et à Paris de fusion avec la Fédération des Métaux.

— Ville Léon et Defougères sont délégués au Congrès diamantaire de l'« Union Franco-Suisse ». Ils y voteront la transformation de cette Union en « Union des Diamantaires Français », le maintien de la permanence avec siège à St-Claude, la fixation à 1 fr. 60 de la cotisation à la nouvelle Union et le renvoi à une époque plus favorable de la création de caisses nationales de grèves, de chômage, etc. Le syndicat ne croit pas à la possibilité d'uniformiser, présentement, les tarifs de province avec ceux de Paris. Ses délégués devront, sur la question, s'en tenir à l'unification des tarifs de taille et de débrutage des centres de province faisant le même genre de travail.

— Ayant à rechercher des candidats pour la fonction de permanent français, le Conseil s'était adressé aux camarades Defougères Paul, Bailly-Maître Aimé et Mermet Léon. Tous les trois ayant décliné toute candidature par lettre particulière, l'Assemblée fut appelée à se prononcer par un vote au bulletin secret. Le camarade Mermet Léon fut élu. Mais ce dernier ayant à nouveau refusé, aucun candidat ne sera présenté par St-Claude. C'est regrettable.

Section de Foncine-le-Haut. — Les ouvriers de l'usine Dalloz ont confirmé leur intention de se grouper en syndicat local indépendant. A noter que cette défection n'est pas provoquée par les discussions de tendances qui actuellement divisent le mouvement ouvrier, mais tout simplement par une manœuvre dissidente d'usine. La thèse de l'autonomie a favorisé la mauvaise volonté syndicale de ce petit groupe d'atelier. Espérons que ce ne sera pas de durée.

— Réunie le 21 mars 1922, la section de Foncine s'est prononcée sur l'ordre du jour des Congrès de Lyon dans le même sens que l'Assemblée générale de St-Claude. La Section espère que le Congrès diamantaire fixera son choix sur un camarade dévoué, sincère et capable pour la fonction de permanent. Elle renouvelle sa sympathie au camarade Danrez et regrette que son état de santé ne lui permette pas de continuer à remplir une mission dont il s'est acquitté de façon admirable pendant tout l'exercice de son mandat.

— La section déplore l'attitude du personnel Dalloz en face de l'organisation. Elle réprouve les agissements du camarade Faivre, ex-secrétaire, qui, au lieu de réunir la section pour discuter la question de sa transformation en syndicat autonome, a préféré ne réunir à plusieurs reprises que le seul personnel de cette usine, provoquant ainsi une scission préjudiciable à l'intérêt professionnel et qui eut pu être évitée dans la controverse.

La section désigne le camarade Mermet Léon pour remplir la fonction de secrétaire et le charge de se documenter sur la façon dont a été prise la décision des ouvriers de l'usine Dalloz pour ensuite convoquer une nouvelle réunion générale à laquelle les dissidents seront particulièrement invités.

Section de Bourg. — La section de Bourg réunie le 20 mars émet un vote favorable à la réorganisation de la Fédération de la Bijouterie avec le siège et le secrétaire à Lyon. Elle ratifie aussi les suggestions du rapport du Comité de l'U.F.S.O.D. en ce qui concerne la permanence, la propagande et la cotisation pour équilibrer le budget. Elle trouve que le moment n'est pas favorable pour créer la caisse nationale de grèves, mais décide de se rallier aux décisions de l'Assemblée de St-Claude. La section renouvelle toute sa confiance au camarade Danrez et regrette de le voir obligé d'abandonner un poste si bien tenu pendant de nombreuses années.

— L'atelier Deset, qui avait fermé quelques jours, a repris le travail. Trois ouvriers de la maison Terrier y ont été embauchés.

Par contre, on dit que l'usine Terrier sera fermée dans quelques jours.

On travaille chez Martin.

Gex. — Son a passé ici les journées des 4 et 5 mars. Sa réunion a réuni six camarades seulement. La discussion échangée n'a en rien modifié l'opinion du Syndicat fidèle à la Fédération et à la C.G.T.

En mars, 44 ouvriers ont été occupés sur lesquels 30 sont syndiqués. Il y a eu 12 chômeurs : 9 syndiqués et 3 inorganisés.

Le brut laisse à désirer.

Un peu de constance et de bonne volonté

Nos réunions de mars ont été moins nombreuses que celle de février. Pourquoi ?

Très rares sont les camarades qui font preuve de constance et de bonne volonté. Chacun tire de son côté. Il y a lieu cependant d'apporter un peu d'aide morale à son organisation.

Ce sont toujours les mêmes consciencieux et surtout soucieux de la vitalité du syndicat qui assistent aux réunions.

Et pourtant les réunions ne sont que mensuelles. A moins d'un cas extraordinaire, elles durent à peu près deux heures. L'effort à produire n'est pas grand. Chacun pourrait le faire. Eh bien, non ! Il en est qui ne peuvent venir. Pourquoi ? Mystère ! Ils promettent et, à la réunion, ils sont absents.

Je pourrais demander à quelques-uns s'il faut qu'ils soient du Bureau Syndical pour suivre les réunions. Certaines constatations inciteraient à le supposer.

Pourquoi ne voyez-vous votre devoir syndical que dans l'acquit de la cotisation ? Ce n'est pas suffisant pour défendre ses intérêts de classe et ses intérêts corporatifs.

Allons, un peu de réflexion, camarades. Le moment n'est pas venu de s'endormir. Nous avons du travail à effectuer tous ensemble. Demain sera peut-être plus rude qu'aujourd'hui. Nos salaires ne sont pas garantis. Songez que certains travaillent au rabais depuis plusieurs mois déjà. Ce mal empire. Il faut l'enrayer. Le chômage est une calamité suffisante. Soyons assez conscients pour défendre notre vie.

Prenez bien note qu'une organisation syndicale n'est forte que quand ses membres s'y intéressent. Alors les employeurs qui se tiennent au courant du baromètre syndical hésitent à l'attaque. L'indifférence, au contraire, les y incite. Attention, camarades. Si vous tardez à vous réveiller, vous m'en direz sous peu des nouvelles.

Charles VOLLETIN.

Thoiry. — On a travaillé en mars dans ce centre. Une Assemblée générale tenue le 20 courant a procédé à une sérieuse révision

de la situation syndicale. Il a enfin été décidé, à l'unanimité moins une voix, de reprendre sérieusement la perception des cotisations en les faisant rentrer à partir du 31 décembre 1921.

Le camarade Léger Aristide a été délégué au Congrès de la Bijouterie et de l'U.F.S.O.D. Il a été aussi renouvelé dans ses fonctions de secrétaire syndical.

Felletin. — Travail satisfaisant en mars. Mately, secrétaire syndical, représentera l'organisation aux deux Congrès de Lyon.

Taninges. — Le chômage ayant épousé l'organisation, le syndicat a décidé de ne pas envoyer de délégué au Congrès de l'U.F.S.O.D. mais de mandater le camarade Danrez pour le représenter.

Nemours. — L'école de mutilés a fait son temps. Le métier fut une désillusion pour les jeunes gens qui croyaient trouver là une rééducation professionnelle assurant leur avenir de travailleurs. Sur les 20 mutilés, il en reste 7 au métier bien que l'école ait fonctionné durant tout le chômage.

Nemours qui a eu avant-guerre jusqu'à 63 ouvriers, tous syndiqués, ne comptait que 24 ouvriers syndiqués travaillant ces derniers mois. Les mutilés et quelques ouvriers rentrés au travail vont porter ce chiffre à 35.

Le camarade Bonnay est délégué au Congrès de l'U. F. S. O. D.

Paris. — Les camarades débruteurs débauchés le mois dernier de la maison Asscher ont repris le travail.

Le Syndicat a décidé de se faire représenter aux Congrès de Lyon U. F. S. O. D. et Bijouterie — à titre auditif pour ce dernier.

Les camarades Bornet et Tillou sont délégués à Lyon.

— Paris présente le camarade Tillon pour assurer la fonction de permanent français de l'*Union Nationale des Diamantaires*. Il est aussi demandé que le siège de la permanence soit transféré à Paris.

SUISSE

Rien de nouveau à signaler. Trois ouvriers de plus que le mois dernier ont été occupés à Genève.

La Fédération suisse des métaux n'enverra pas de délégués au congrès de l'U.F.S.O.D., mais elle est d'accord pour conserver un lien moral entre les diamantaires français et suisses.

Dans le cas où l'A. U. D. n'assumerait plus les frais du Bulletin, et que ce dernier soit continué par l'Union Française, la Fédération suisse paiera le montant de l'abonnement pour le nombre envoyé aux diamantaires suisses.

Actuellement les diamantaires suisses paient une cotisation mensuelle à leur Fédération allant de 1 fr. à 1 fr. 80 par semaine.

ANGLETERRE

Le différend existant entre les ouvriers de Brighton et les contremaîtres belges a amené l'organisation à demander l'embauche de quatre contrôleurs hollandais supplémentaires. Pour ceux-là seulement des certificats de mutation devront être délivrés par l'A.N.D.B.

Une action dissolvante est menée à Brighton par un certain Williams, ex-secrétaire, qui engage les ouvriers à quitter le syndicat. Le permanent Green, est chargé de régler cette situation.

La Direction de l'usine Brighton avait demandé que la semaine de 48 heures soit rétablie en compensation de l'établissement

d'un tarif minimum appliqué. Opposition a été faite par les ouvriers qui conservent la semaine de 45 heures.

HOLLANDE

La situation reste franchement mauvaise bien que quelques maisons aient tenté un essai très prudent en faisant travailler quelques ouvriers avec des bruts achetés à Londres *après la baisse*, pour voir si le prix de revient s'accorde avec les offres des marchands de taillé.

L'esprit de tendances a essayé de s'introduire au sein de l'A. N. D. B. Profitant de l'affaiblissement dû à la crise, une campagne a été menée contre la direction du syndicat. Ici, mêmes procédés que partout où règne la maladie de la division. Mais les syndiqués conscients de l'A. N. D. B. ont montré, en renouvelant leur confiance à leurs représentants lors des dernières élections au Comité général, que l'esprit de démagogie n'était pas du tout goûté par les diamantaires hollandais.

BELGIQUE

Le nombre des chômeurs, sérieusement diminué en février, a remonté quelque peu en mars.

La situation commerciale reste instable. On a vendu un peu à Anvers dans le milieu de mars, mais à des prix très bas.

A. D.

Statistique des Syndiqués des Ouvriers occupés et des Chômeurs

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 19 au 25 février 1922 ..	1.728	6.103
Du 26 février au 4 mars ..	1.698	6.013
Du 5 au 11 mars	1.854	5.974
Du 12 au 18 mars	2.122	5.716

	Syndiqués	Chômeurs
Du 6 au 12 février 1922 ..	9.938	1.570
Du 13 au 19 février	9.963	1.282
Du 20 au 26 février	9.995	1.225
Du 27 février au 5 mars ..	9.885	1.275

LA SITUATION IL Y A DIX MOIS

(SUITE)

SECRÉTARIAT DE L'A. U. D.
Avenue Plantin-Moretus, 66-68, ANVERS

RAPPORT
du 1^{er} Avril au 30 Juin 1921

Durée du Travail

Hollande. — 45 heures par semaine.

Belgique. — 44 heures par semaine.

New-York. — 44 heures par semaine.

Londres. — 44 heures par semaine.

Brighton. — Non encore réglementée.

France. — St-Claude. — 24 heures durant avril et mai ; 32 heures durant juin. Autres centres non dépendant de St-Claude : 48 heures là où il y a du travail.

Suisse. — Genève. — 40 heures là où il y a du travail.

Allemagne. — 48 heures par semaine. 54 à 60 heures dans petits ateliers inorganisés.

Apprentis

Néant partout. Sauf en Allemagne où 94 apprentis avaient été pris dans les milieux clandestins. Il n'en est pas admis de nouveau.

Nombre et noms des Permanents

Hollande. — A. N. D. B. (8). — Henri Polak, B. Van Praag, I. Brouwer, J. Theeboom, J.-A. Van Zutphen, B. Wins, I. Voet, C.-A. Van der Velde.

Betsalel (5). — Samuel Parsser, I.-J. Drukker, J. Onderwijer, A. Abram, J.-B. AA (fonctionnaires non permanents).

Syndicat Chrétien (7). — Th. Bout, B. Putten, H. Van Gesker, W.-C. Koelman, A.-C. Schimmel, J.-A. Meersman, J. Schlebaum (fonctionnaires non permanents).

Belgique. — A. D. B. (10). — L. Van Berckelaer, J. Van Meerbeeck, H. Van Doeselaer, A. Danckaerts, K. Biot, P. Schaumburg, J. Jans, A. Daems, A. Ceulemans, A. Geerts.

New-York (3). — Andries Meyer, Edward de Raay, Jacques Veder.

Londres (3). — E. Beber, W. Jacobs, S. Green.

France (2). — A. Danrez, Louis Gauthier.

Suisse (1). — A. Danrez.

Allemagne (Hanau) (3). — J. Hofmann, K. Rehbein, H. Conrad.

Réglementation et produits des cotisations par tête et au total

Hollande. — A. N. D. B. — Taux des cotisations :

Jusqu'à un salaire de fl. 11,99 par semaine : 1 florin, dont 0,50 pour la Caisse de chômage;

De fl. 12 à fl. 15,99 : 1 fl. 25; dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

De fl. 16 à fl. 19,99 : 1 fl. 50, dont 0,75 pour la Caisse de chômage ;

De fl. 20 à fl. 29,99 : 2 fl., dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

De fl. 30 à fl. 39,99 : 2 fl. 25 dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

De fl. 40 à 59,99 : 2 fl. 50, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

De fl. 60 et au-dessus : 3 fl. dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

Pour le trimestre :

Total : Caisse principale : florins 16.996,75

Total : Caisse de chômage : florins 10.380,75

Syndicat chrétien. — 4 fl. 90 par tête. Au total : 189 fl. 20.

Belgique. — A. D. B. — Taux hebdomadaire des cotisations :

Les chômeurs et les malades paient une cotisation de 2 francs par semaine.

Jusqu'à un salaire de 75 francs par semaine : 3 francs ;

De 75 à 125 fr. par semaine : 4 francs ;

De 125 à 175 fr. par semaine : 5 francs ;

Au-dessus de 175 fr. par semaine : 6 francs.

Total des cotisations perçues durant le trimestre : 308.839 francs.

New-York. — Taux des cotisations. — 1 dollar par semaine et 25 cents pour la Caisse de chômage. Les chômeurs et ceux gagnant moins de 18 dollars par semaine ne paient aucune cotisation.

Total du trimestre : 1.616 dollars. Total pour la Caisse de chômage : 404 dollars.

Londres. — 2 schillings par semaine.

France. — Saint-Claude. — Pour 48 heures par semaine : 5 francs par mois. Pour 32 heures : 3 fr. 75 par mois. Pour 24 heures et moins par semaine : 2 fr. 50 par mois.

Total du trimestre à St-Claude : 1.609 fr. 75.

Paris. — Pour un salaire de :

60 à 85 francs, par semaine :	1 fr.
86 à 110 — — —	1 50
111 à 135 — — —	2 »
136 à 155 — — —	2 50
156 à 175 — — —	3 »
176 à 195 — — —	3 50
196 à 220 — — —	4 »
221 à 240 — — —	4 50
241 et au-dessus — — —	5 »

Suisse. — Taux des cotisations : 1 fr. 30 et 0 fr. 90 par semaine.

Allemagne. — Taux des cotisations : Hanau et Oberstein : marks 4,50 par semaine. Erbach : marks 3,50 par semaine.

Nombre, genre et organisation des allocations

Hollande. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

Belgique. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès de d'accouchement.

New-York. — Allocations de grève, de chômage, de décès.

Angleterre. — En cas de chômage, 16 semaines à 15 shillings et 16 semaines à 10 shillings.

France (Paris). — Allocations de grève, de chômage, de maladie, Sou du soldat.

(St-Claude). — Allocations de grève, de maladie, Sou du soldat.

Allemagne. — Allocations de maladie, grève, chômage. En dehors du chômage réglementaire, l'organisation alloue un demi mark par jour et par membre.

Situation de la législation travailliste et son influence sur l'organisation et ses membres.

Hollande. — Rien de changé dans la législation. L'allocation de chômage de ceux ayant épousé leur droit est diminué de florins 1,50 par semaine.

Autres pays. — Aucun changement.

Autres objets d'intérêt international

Angleterre. — Les usines de Wrexham, Fort William et Cambridge sont fermées. La situation à Brighton est très incertaine par suite des changements profonds qui s'y produisent continuellement.

Compte-rendu du 5^e Congrès**de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires**

Tenu à LONDRES du 23 au 27 Août 1920

(SUITE)

JAN VAN ZUTPHEN (*Bureau*). — Je prends la liberté, en ma qualité de doyen d'âge du Bureau, de vous adresser quelques mots à la fin de ce Congrès.

J'étais sous le coup d'une certaine dépression en me rendant à Londres. Un sentiment m'oppressait qui n'était pas en concordance avec celui qui m'avait toujours animé lorsque je me rendis à nos Congrès. Avant, nous nous y rendions toujours avec la plus grande animation, dans la prévision de pouvoir serrer

la main aux anciens camarades fidèles des autres pays et de discuter avec eux au sujet des choses qui devaient se faire dans la période suivante, afin de rendre la solidarité mutuelle plus forte encore. Je le répète, à ce congrès je me suis rendu plein de pensées noires, dans l'attente que tout ce que nous avions, pendant des années, construit à grande peine, se serait écroulé et serait anéanti.

Si un tel sentiment a emprise sur l'homme, il est de nature à le rendre faible.

A la fin de ce congrès toutefois, j'ai le plaisir inexprimable de pouvoir constater que toutes les délégations ont travaillé avec la plus grande franchise. Sans rien se taire, nous pouvions entendre un ton de camaraderie que l'on n'aurait voulu détruire que dans la plus grande nécessité.

A côté des délégations, il y avait les grandes figures représentatives de ce congrès et de notre A. U. D. Van Berckelaer et Polak, qui se sont rencontrés dans la grandeur de leur âme, ce qui nous a permis de constater que ce congrès se trouvait dans la constellation de la puissance et de l'union de tous les ouvriers diamantaires du monde entier.

Que nous ayions pu en arriver à cette conclusion, nous le devons à vous, mes chers amis, ici, à côté de moi, et je vous en félicite de tout mon cœur. (*assentiment du congrès*)

Tout à l'heure, nous allons rentrer, chacun dans son pays, mais quoi qu'il puisse arriver à notre industrie, laissez-moi vous dire : que les sentiments qui nous ont animés ici ne vous quittent pas, et je fais mien les paroles de Van Berckelaer : « vous avez tous expérimenté notre faiblesse quand nos sentiments nationaux ont eu le pas sur nos sentiments internationaux, faites que les sentiments internationaux ne flétrissent plus jamais chez vous, dans notre intérêt à nous tous, dans l'intérêt de toute la classe ouvrière organisée. » (*applaudissements*)

(*A suivre*).

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam à la date du 25 mars donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 25 mars)
Boort	le carat	8.90 37.29
Débris de cliveurs	—	7.12 29.83
Eclats	—	3.56 14.91
Poudre pure	—	3.56 14.91

LE COURS FRANÇAIS DES MONNAIES

au 25 Mars 1922

La Livre sterling anglaise de 25 fr.	
valait	48 fr. 48
Le Dollar américain de 5 fr. valait	11 fr. 045
Le Florin hollandais de 2 fr. 10	
valait	4 fr. 19
Le Franc suisse valait	2 fr. 15
Le Franc belge valait	0 fr. 93
La Lire italienne de 1 fr. valait	0 fr. 56
Le Mark allemand de 1 fr. 25 valait	0 fr. 035

LE GÉRANT,
Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.